

SECRETARIAT D'ETAT,

11 juillet 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'acuser réception de votre dépêche [No. 46] du 26 ult., renfermant copie de la minute de votre conseil exécutif et du télégramme à son sujet mentionnés dans votre dépêche [No. 28] du 18 mai dernier, relativement à la mission de M. J. D. Edgar auprès du gouvernement de la Colombie-Anglaise.

J'ai, etc.,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Sous-Secrétaire d'Etat.

A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur,
Victoria, C. B.

OTTAWA, ONTARIO, le 8 juin 1874.

Reçu à Victoria le 8 juin.

Le 8 mai, M. Edgar, agissant au nom du gouvernement fédéral, fit à votre gouvernement, au sujet de la construction du chemin de fer du Pacifique, certaines propositions qui impliquaient des dépenses considérables et immédiates non prévues par les termes de l'union, parce que la limite du temps fixé pour la construction du chemin de fer devait forcément être dépassée.

Je regrette excessivement que votre gouvernement n'ait pas répondu aux propositions, et semble même ne les avoir pas examinées. Veuillez maintenant informer vos ministres que les propositions sont retirées.

A. MACKENZIE.

Au Lieutenant-Gouverneur Trutch.

VICTORIA, le 9 juin 1874.

Mes ministres me demandent de vous informer relativement à un télégramme que M. Mackenzie m'a adressé hier, que ce télégramme contient le premier avis direct à ce gouvernement (bien que cet avis vous ait été demandé directement le 18 mai,) que les opinions relatives à la question du chemin de fer exprimées dans une lettre de M. Edgar à M. Walkem, étaient des propositions du gouvernement fédéral à mon gouvernement; mes ministres trouvent singulier que la seule communication adressée à mon gouvernement, pour reconnaître ces propositions comme officielles, soit aussi celle qui les retire.

JOSEPH W. TRUTCH,
Lieutenant-Gouverneur.

A l'honorable R. W. Scott,
Secrétaire d'Etat,
Ottawa, Canada.

(No. 40.)

COLOMBIE-ANGLAISE,

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, le 11 juin 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, une minute du conseil exécutif de cette province, représentant que la Colombie-Anglaise subit un grave préjudice du fait que le Canada n'a pu remplir les obligations auxquelles il s'engage par la 1^{re} clause des termes de l'union, et qu'il importe, dans les intérêts de cette province, que le cas soit soumis au gouvernement impérial dans un mémoire qui sera présenté au Secrétaire d'Etat pour les Colonies par le procureur-général de la Colombie-Anglaise, comme agent spécial et délégué de ce gouvernement.